

MATELAS: GARANTIE LIMITÉE DE 25 ANS

Votre nouveau matelas Tempur-Pedic ainsi que votre sommier plat sont couverts par une Garantie limitée de remplacement complet de 10 ans. Pendant une période de 10 ans suivant l'achat de votre nouveau matelas ou sommier directement de Tempur-Pedic ou d'un détaillant Tempur-Pedic autorisé, s'ils s'avéraient défectueux en raison d'un vice de fabrication ou de matériaux couverts en vertu de cette Garantie, nous les remplacerons ou les réparerons. Le remplacement ou la réparation s'applique à toutes les pièces du matelas et du sommier et ne comporte aucun déductible. Les détails de cette Garantie, et certaines restrictions sont prévus dans la Description complète de la Garantie disponible en ligne à TempurPedic.ca ou chez votre détaillant.

Description de la garantie

Tous les matelas Tempur-Pedic ainsi que tous les sommiers plats, non réglables, Tempur-Pedic, sont couverts par les conditions générales de cette Garantie limitée. Aux fins de cette Garantie limitée, le terme « produit » signifie tout sommier plat, non réglable Tempur-Pedic et tout matelas Tempur-Pedic.

Tempur-Pedic North America LLC (« Tempur-Pedic ») garantit qu'elle remplacera ou réparera à la seule discrétion de Tempur-Pedic, le produit Tempur-Pedic de l'Acheteur vendu au Canada par un détaillant autorisé de Tempur-Pedic, si ce produit est défectueux et présente un défaut de fabrication ou de matériaux, sous réserve des restrictions décrites dans cette Garantie limitée. Tempur-Pedic n'assume aucune responsabilité relativement à la qualité des marchandises sous réserve de dispositions contraires stipulées dans la présente garantie. Aucune garantie n'est consentie au-delà de la description des produits spécifiés aux présentes.

Cette Garantie limitée n'est valide qu'en rapport avec l'achat d'origine de nouveaux produits d'un détaillant autorisé et à partir de la date d'achat originale du produit d'origine acheté. Un « acheteur d'origine », aux fins de cette Garantie limitée, est un individu ou une entité qui achète le produit directement de Tempur-Pedic ou d'un détaillant autorisé de Tempur-Pedic avec l'intention d'utiliser le produit à des fins d'usage personnel par le consommateur et non pour une utilisation de nature commerciale ou industrielle et non avec l'intention de revendre le produit. Un « détaillant autorisé », aux fins de cette Garantie limitée, est un individu ou une entité autorisé par Tempur-Pedic à vendre les produits directement aux acheteurs d'origine. Un individu ou une entité qui achète le produit de quelque autre source que ce soit avec l'intention de revendre le produit est un revendeur non autorisé (« revendeur non autorisé »).

Cette Garantie limitée ne s'applique pas aux modèles de plancher ou aux modèles de démonstration (sauf si spécifiquement prévu aux présentes) ou à des produits vendus par des revendeurs non autorisés, incluant mais sans s'y limiter, des revendeurs exerçant leurs activités sur des sites Web de tiers, incluant mais sans s'y limiter, Craigslist, eBay, Amazon, etc. Les revendeurs non autorisés ne sont pas des « acheteurs d'origine » aux fins de cette Garantie limitée. Si l'acheteur n'est pas l'acheteur d'origine du produit, l'acheteur s'engage à accepter le produit « TEL QUEL », et « AVEC TOUS SES DÉFAUTS » et sans garantie. SI CE PRODUIT N'A PAS ÉTÉ ACHETÉ

DIRECTEMENT DE TEMPUR-PEDIC, UNE PREUVE D'ACHAT SERA REQUISE AFIN DE DÉMONTRER QUE L'ACHETEUR EST L'ACHETEUR D'ORIGINE ET QUE LE PRODUIT A ÉTÉ ACHETÉ D'UN DÉTAILLANT AUTORISÉ, ET QU'IL EST ADMISSIBLE POUR FAIRE UNE RÉCLAMATION VALIDE EN VERTU DE CETTE GARANTIE LIMITÉE.

Matelas

Les matelas Tempur-Pedic ont été conçus pour donner leur plein rendement sur une surface plane et solide, un sommier sans ressorts ou une base de lit réglable structurellement capable de soutenir le poids de l'acheteur du matelas Tempur-Pedic, de l'utilisateur ou des utilisateurs. Cette Garantie limitée et autres garanties relatives au rendement reposent sur des tests conduits sur des "ensembles" composés de nos matelas et sommiers/bases de lit réglables. CONSÉQUEMMENT, SI L'ACHETEUR UTILISE UN SOMMIER, SOMMIER À RESSORTS, BASE DE LIT RÉGLABLE OU CADRE DE LIT NON APPROPRIÉ AVEC LE MATELAS, UNE TELLE UTILISATION INVALIDERA CETTE GARANTIE LIMITÉE ET TOUTES LES AUTRES GARANTIES, QU'ELLES SOIENT EXPRESSES OU IMPLICITES, INCLUANT MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER.

Tempur-Pedic peut exiger que l'acheteur lui fournisse une preuve de la qualité du sommier, de la base de lit réglable, ou du cadre de lit utilisé de pair avec le matelas si l'acheteur fait une réclamation en vertu de cette Garantie limitée. Tempur-Pedic ne fait aucune déclaration quelle qu'elle soit quant à l'intégrité structurelle ou la charge nominale pour tout cadre, sommier, ou base réglable non fabriqué par ou pour Tempur-Pedic. Tempur-Pedic se réserve le droit d'invalider cette Garantie limitée si le sommier est jugé, à la discrétion raisonnable de Tempur-Pedic, comme étant inadéquat ou si le matelas est considéré comme étant dans un état insalubre.

Cette garantie limitée couvre les articles suivants dans des conditions normales d'utilisation :

1. Une détérioration du matelas à cause d'empreintes corporelles visibles d'une profondeur excédant 0.75 po (1.9 cm) qui ne sont pas associées avec un creux ou un affaissement résultant d'une utilisation inappropriée ou d'un sommier ou d'une base de lit réglable au soutien insuffisant. Les conditions normales d'utilisation exigent que le matelas de l'acheteur soit continuellement soutenu par un sommier assorti ou une base de lit réglable assortie et renforcé par un cadre de lit approprié en mesure de soutenir efficacement le poids collectif du matelas et du sommier.
2. Un cadre de lit adéquat doit être capable de fournir un soutien robuste au matelas ainsi qu'au sommier; il doit comprendre un support central et au moins 5-6 pattes de soutien, s'il s'agit d'un matelas format grand lit ou très grand lit, et au moins 4 pattes de soutien s'il s'agit d'un matelas de format simple ou double. Pour ce qui est des matelas de format grand lit et très grand lit, avec cadres de lit munis de barres transversales, il incombe à l'acheteur de s'assurer que le cadre utilisé fournit un soutien structurel suffisant pour le matelas et le sommier, compte tenu de ce style de cadres avec barres. Si votre matelas n'est pas soutenu par un cadre de lit approprié, votre Garantie limitée peut être invalidée. L'utilisation d'un cadre de lit est importante pour la durée de vie et la protection de votre ensemble de sommeil. Les matelas, individuellement, pas plus que les ensembles de sommeil (matelas et sommier) ne sont sensés reposer à plat sur le plancher ou sur un cadre de lit d'eau, ou sur une plateforme de bois non traité, ou sur du bois non traité recouvert de tissu.

3. Veuillez noter : Tempur-Pedic recommande fortement un système de soutien à trois traverses de lit (disponible chez Tempur-Pedic ou chez un détaillant pour un coût supplémentaire) ou un système de soutien de qualité similaire conçue spécifiquement pour apporter un soutien structurel additionnel aux cadres de lit munis de barres transversales, pour les matelas de format grand lit et très grand lit.
4. Toute faille physique dans le matelas, susceptible de provoquer des fissures ou des craques dans le matériel TEMPUR[®], malgré un usage normal et une manutention appropriée (tel qu'indiqué dans les directives d'utilisation et d'entretien). Tout défaut de fabrication dans l'assemblage de la fermeture à glissière de la housse du matelas. Tempur-Pedic peut, à sa seule discrétion, réparer ou remplacer la housse fournie avec le matelas. Dans le cas où Tempur-Pedic remplacerait la housse du matelas, Tempur-Pedic la remplacerait par une housse de style courant disponible pour le matelas, laquelle peut être différente en terme de couleur ou de matériel de la housse d'origine.

Cette Garantie limitée ne couvre pas ce qui suit :

1. L'augmentation normale du caractère moelleux du matériau anti-pression TEMPUR[®], ce qui n'affecte en rien les propriétés anti-pression du matelas. La préférence de confort.
2. L'utilisation abusive ou les dommages causés à la structure et/ou au matériel de la housse du matelas, incluant mais sans s'y limiter les brûlures, coupures, déchirures, dommages causés par des déversements de liquides ou taches. Cependant, si un défaut couvert par la garantie n'a pas été causé par une utilisation abusive, le matelas sera couvert en vertu de la garantie standard.
3. Les dommages associés à l'utilisation d'un cadre de lit ou d'un sommier inadéquat ou d'une base réglable inadéquate. Voir ci-dessus la description et les illustrations d'un cadre de lit adéquat.
4. Le remplacement de la pièce qui accompagne la pièce défectueuse du système de sommeil Tempur-Pedic lorsque qu'une seule pièce de l'ensemble est défectueuse, sauf si cette pièce qui accompagne la pièce défectueuse est également défectueuse.
5. Les modèles de planchers ou les modèles de démonstration vendus à rabais (Voir la garantie distincte pour les modèles de planchers et les modèles de démonstration.) Les produits vendus par des revendeurs qui ne sont pas des détaillants autorisés.
6. Les produits vendus « tels quels », « pré-conditionnés », « reconditionnés », « usagés », « retours de confort », « retours », « de seconde main », ou toute autre expression similaire indiquant que le produit n'est pas « neuf » ou « de première qualité », ou qu'il a été acheté antérieurement ou utilisé par un autre consommateur.

Conditions générales relatives au remplacement d'un produit

Sous réserve de dispositions contraires stipulées dans la présente Garantie, Tempur-Pedic assumera tous les coûts liés au remplacement ou à la réparation du matelas ou du sommier plat de l'acheteur si ces derniers sont jugés défectueux pendant la durée de cette Garantie limitée de 10 ans, mais tous les frais de transport liés à la réparation ou au remplacement du produit seront la responsabilité de l'acheteur. Cependant, en aucun cas, les frais de transport ne devront excéder les frais de transport standards de Tempur-Pedic. Aucune nouvelle garantie ne sera émise avec un produit de remplacement. Dans le cas d'un produit de remplacement, la garantie débute à la date d'achat initiale du produit remplacé. Il convient de noter que toute pompe, boyau, ou télécommande fourni(e) avec ou compris(e) avec tout produit Tempur-Pedic est garanti(e) pendant cinq (5) ans, et que cette période commence au moment de l'achat du produit sauf si le produit est un modèle de démonstration ou un modèle de plancher, alors que dans pareil cas, la période de garantie commence à la date de fabrication du produit telle qu'indiquée sur l'étiquette légale du produit. Dans le cas où une telle pompe, un tel boyau ou une telle télécommande est jugé(e) défectueux(se), Tempur-Pedic peut à sa seule discrétion, réparer ou remplacer un tel composant. Dans le cas où la réparation s'avère nécessaire, une telle réparation sera effectuée sans frais pour l'acheteur, sauf pour ce qui est des frais de transports liés à une telle réparation ou à un tel remplacement. Quant au remplacement d'un produit, conformément aux conditions générales de cette Garantie limitée, si un acheteur choisit de se procurer un produit de qualité supérieure plus dispendieux, il peut le faire en payant la différence entre le coût du produit d'origine qui est remplacé et le coût du produit de qualité supérieure, plus le coût de toutes pièces additionnelles associées au système de sommeil qui n'est pas remplacé, comme faisant partie de l'échange sous garantie. Dans le cas où l'acheteur choisit de se procurer un produit de qualité supérieure, tel que décrit dans ce paragraphe, une nouvelle garantie sera attribuée pour les nouvelles pièces de qualité supérieure seulement.

Modèles de démonstration et modèles de plancher

Sauf indication contraire aux présentes, en ce qui a trait à la pompe, au boyau ou à la télécommande fourni(e), ou compris(e) avec un produit Tempur-Pedic, les modèles de démonstration (demos) et les modèles de plancher bénéficient d'une garantie limitée de 10 ans, laquelle est déterminée, non pas par la date d'achat originale inscrite sur le reçu de caisse, mais par la « date de fabrication » inscrite sur l'étiquette légale. Cependant, à l'exception des défauts vérifiables, sous garantie, les modèles de démonstration et les modèles de plancher sont vendus « tels quels » et « avec tous les défauts » et les housses sur les modèles de démonstration et les modèles de planchers (qu'elles soient amovibles ou non) ne sont pas garanties.

Pendant la durée de cette Garantie limitée, les modèles de démonstration et les modèles de plancher achetés à rabais seront réparés par Tempur-Pedic sans frais pour l'acheteur, ou seront remplacés moyennant un coût égal au coût du produit de remplacement moins le montant payé par l'acheteur d'origine pour le modèle de démonstration ou le modèle de plancher. Si le modèle de démonstration ou le modèle de plancher a été discontinué, le coût sera celui d'un modèle raisonnablement équivalent à l'article discontinué [ou de tout autre article de qualité supérieure] moins le montant payé par l'acheteur d'origine pour le modèle de démonstration ou le modèle de plancher.

Sommiers Tempur-Pedic plats, non réglables

Les sommiers Tempur-Pedic ont été conçus pour travailler en tandem avec un cadre de lit capable de soutenir le poids du sommier et du matelas approuvés. Cette Garantie limitée et autres garanties relatives au rendement reposent sur des tests conduits sur des « ensembles » composés de nos matelas et nos sommiers.

CONSÉQUEMMENT, SI L'ACHETEUR UTILISE UN MATELAS OU UN CADRE DE LIT INAPPROPRIÉ AVEC CE SOMMIER, UNE TELLE UTILISATION INVALIDERA CETTE GARANTIE LIMITÉE ET TOUTES LES AUTRES GARANTIES, QU'ELLES SOIENT EXPRESSES OU IMPLICITES, INCLUANT MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER.

Tempur-Pedic peut exiger que l'acheteur lui fournisse une preuve de la qualité du cadre de lit ou du matelas utilisé de pair avec le sommier si l'acheteur fait une réclamation en vertu de cette Garantie limitée. Tempur-Pedic ne fait aucune déclaration quelle qu'elle soit quant à l'intégrité structurelle ou la charge nominale pour tout cadre de lit non fabriqué par ou pour Tempur-Pedic. Tempur-Pedic se réserve le droit d'invalider cette Garantie limitée si le cadre de lit est jugé, à la discrétion raisonnable de Tempur-Pedic, comme étant inadéquat ou si le sommier est considéré comme étant dans un état insalubre.



Sommier approuvé par Tempur-Pedic®



Cadre en métal comprenant une appui centrale au sol. Les matelas doivent être jumelés à un sommier approuvé par Tempur-Pedic®



Sommier réglable approuvé par Tempur-Pedic®



Cadre avec barres 2 po (l'espace entre les barres ne doit pas dépasser 2 po de largeur (5,08 cm))



Plateforme – procure une surface plane solide

Cette Garantie limitée couvre les articles suivants dans des conditions normales d'utilisation :

1. Dommages structurels ou composants brisés.
2. Craquements ou grincements.
3. Affaissement non associé à l'utilisation d'un cadre de lit inapproprié.

Cette Garantie limitée ne couvre pas ce qui suit :

1. Dommages structurels dus à l'utilisation d'un cadre de lit inapproprié.
2. L'utilisation abusive ou les dommages causés à la structure et/ou au matériel de la housse du sommier, incluant mais sans s'y limiter les brûlures, coupures, déchirures, dommages causés par des déversements de liquides ou taches.
3. Le remplacement d'une autre pièce du système de sommeil Tempur-Pedic (soit le matelas, la base réglable, les oreillers, etc.) à moins que cette autre pièce soit également défectueuse.
4. Les produits vendus « tels quels », « pré-conditionnés », « reconditionnés », « usagés », « retours de confort », « retours », « de seconde main », ou toute autre expression similaire indiquant que le produit n'est pas « neuf » ou « de première qualité », ou qu'il a été acheté antérieurement ou utilisé par un autre consommateur.

Remplacement du sommier

Tempur-Pedic s'engage à réparer ou à remplacer sans frais pour l'acheteur le sommier qu'il a acheté s'il est jugé défectueux, mais tous les frais de transport liés à la réparation ou au remplacement du sommier seront la responsabilité de l'acheteur. Cependant, en aucun cas, les frais de transport ne devront excéder les frais de transport standards de Tempur-Pedic. Aucune nouvelle garantie ne sera émise avec le remplacement du sommier. Dans le cas d'un produit de remplacement, la garantie débute à la date d'achat initiale du sommier remplacé. Quant au remplacement d'un produit, conformément aux conditions générales de cette Garantie limitée, si un acheteur choisit de se procurer un produit de qualité supérieure plus dispendieux, il peut le faire en payant la différence entre le coût du produit d'origine qui est remplacé et le coût du produit de qualité supérieure, plus le coût de toutes pièces additionnelles associées au système de sommeil qui n'est pas remplacé, comme faisant partie de l'échange sous garantie. Dans le cas où l'acheteur choisit de se procurer un produit de qualité supérieure, tel que décrit dans ce paragraphe, une nouvelle garantie sera attribuée pour les nouvelles pièces de qualité supérieure seulement.

Modèles de démonstration et modèles de plancher

Sauf indication contraire aux présentes, en ce qui a trait à la pompe, au boyau, ou à la télécommande fourni(e), ou compris(e) avec un produit Tempur-Pedic, les modèles de démonstration (démos) et les modèles de plancher d'un sommier plat, non réglable, bénéficieront d'une garantie limitée de 10 ans, laquelle sera déterminée non pas par la date d'achat originale inscrite sur le reçu de caisse, mais par la « date de fabrication » inscrite sur l'étiquette légale. Cependant, à l'exception des défauts vérifiables, sous garantie, les modèles de démonstration et les modèles de plancher sont vendus « tels quels » et « avec tous les défauts » et les housses sur les modèles de démonstration et les modèles de planchers (qu'elles soient amovibles ou non) ne sont pas garanties.

Pendant la durée de cette Garantie limitée, les modèles de démonstration et les modèles de plancher achetés à rabais seront réparés par Tempur-Pedic sans frais pour l'acheteur, ou seront remplacés moyennant un coût égal au coût du sommier de remplacement moins le montant payé par l'acheteur d'origine pour le modèle de démonstration ou le modèle de plancher. Si le modèle de démonstration ou le modèle de plancher a été discontinué, le coût sera celui d'un modèle raisonnablement équivalent à l'article discontinué [ou de tout autre article de qualité supérieure] moins le montant payé par l'acheteur d'origine pour le modèle de démonstration ou le modèle de plancher.

Autres restrictions relatives à la garantie

Dans le cas où une réclamation de garantie est déposée et que le remplacement sous garantie est jugé nécessaire, l'acheteur est requis de remettre le produit d'origine à Tempur-Pedic avant que le remplacement ne puisse être effectué.

TEMPUR-PEDIC DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ POUR LES DOMMAGES ACCESSOIRES OU INDIRECTS DÉCOULANT DE L'UTILISATION DE CE PRODUIT OU RÉSULTANT DU NON-RESPECT DE LA GARANTIE; LE REMPLACEMENT DU PRODUIT OU L'OCTROI D'UN CRÉDIT EN VUE DE SON REMPLACEMENT TEL QU'IL EST

PRÉVU AUX PRÉSENTES CONSTITUENT L'UNIQUE RECOURS POUR TOUTE RUPTURE DE GARANTIE. IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE EXPRESSE OU TACITE, Y COMPRIS DES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'APTITUDE À UN USAGE PARTICULIER, À L'EXCEPTION DES DISPOSITIONS ÉNONCÉES DANS LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE.

Vous pouvez contacter le Service à la clientèle de Tempur-Pedic en appelant sans frais le 1-800-887-4321 ou en faisant parvenir un courriel à inquiries@tempurpedic.com.

Cette garantie accorde à l'acheteur des droits spécifiques légaux et vous pouvez avoir davantage de droits en vertu de la législation en vigueur dans votre province. Dans le cas où l'une des clauses de cette garantie serait interdite par de telles lois, cette clause serait nulle et non avenue, mais le reste de cette garantie demeurerait en vigueur.

Pour toute situation faisant intervenir la garantie, veuillez communiquer directement avec le revendeur qui vous a vendu votre matelas.

VEUILLEZ CONSERVER LE PRÉSENT DOCUMENT AINSI QUE VOTRE FACTURE POUR QUE LA GARANTIE TEMPUR-PEDIC S'APPLIQUE.

LA PRÉSENTE GARANTIE EST DESTINÉE AUX CONSOMMATEURS ET NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉE À DES FINS COMMERCIALES.